

## **Répartition des postes : des choix qui ne réduiront pas les inégalités**

Le budget 2018 adopté par le parlement prévoit la création de 3 881 postes dans le primaire à la rentrée prochaine. Le ministère a fait le choix de les consacrer exclusivement à la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+. Conjuguées à une faible baisse du nombre d'élèves, ces créations auraient dû être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer les remplacements, de développer le plus de maîtres, les Rased, la formation des enseignants...

Bien que l'ensemble des créations de postes sera affecté à ce dédoublement, cela sera insuffisant car il en faudrait, près de 6 400. Des centaines de postes de plus de maîtres, de Rased, de remplaçants, de classe ordinaire... risquent d'être ainsi supprimés.

Si l'abaissement des effectifs en éducation prioritaire est encore plus légitime qu'ailleurs, le seul effort fait en direction des CP et CE1 sans les créations de moyens nécessaires va se réaliser au détriment de la réussite de tous les élèves et ne permet pas de remédier efficacement à la difficulté scolaire, de travailler autrement dans les classes, de scolariser des 2 ans...

L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires, à commencer par une baisse des effectifs. Le budget 2018 ne répondait pas à cet enjeu de société. Les choix faits par le ministère y répondent encore moins.

## **Dotation académique et moyens estimés consacrés au dédoublement en éducation prioritaire**

Le tableau ci-dessous met en regard les créations de postes et l'estimation du nombre de classes en CP et CE1 en éducation prioritaire (nombre total de classes divisé par le nombre de niveaux)

	dotation académique	nb estimé de classe de CP en REP	nb estimé de classe de CE1 en REP+	Total estimé de classes à dédoubler en EP
Aix-Marseille	<b>261</b>	135	211	346
Amiens	<b>103</b>	135	86	221
Besançon	<b>0</b>	31	25	56
Bordeaux	<b>121</b>	171	18	188
Caen	<b>0</b>	37	10	47
Clermont-Ferrand	<b>0</b>	22	26	48
Corse	<b>44</b>	48	4	52
Créteil	<b>682</b>	626	293	919
Dijon	<b>0</b>	68	6	74
Grenoble	<b>88</b>	134	24	158
Guadeloupe	<b>0</b>	60	14	74
Guyane	<b>189</b>	0	215	215
La Réunion	<b>183</b>	158	179	337
Lille	<b>312</b>	369	271	640
Limoges	<b>0</b>	18	10	28
Lyon	<b>271</b>	154	168	323
Martinique	<b>8</b>	64	39	104
Montpellier	<b>121</b>	74	107	180
Nancy-Metz	<b>36</b>	101	41	142
Nantes	<b>34</b>	76	62	137
Nice	<b>59</b>	44	57	101
Orléans-Tours	<b>26</b>	90	58	149
Paris	<b>107</b>	200	29	229
Poitiers	<b>0</b>	32	21	52
Reims	<b>20</b>	70	51	121
Rennes	<b>0</b>	71	4	76
Rouen	<b>63</b>	120	65	185
Strasbourg	<b>74</b>	51	95	146
Toulouse	<b>89</b>	62	39	101
Versailles	<b>609</b>	527	173	700
Mayotte	<b>180</b>	137	104	240
Total	<b>3680</b>	3882	2503	6385